

Marie-Laure Grignet  
29/07/2020

## AIDE-SOIGNANTE

---

### *En bref...*

Dans un établissement de santé, une maison de retraite, un service de soins à domicile... l'aide-soignante accompagne les personnes dans les activités de la vie quotidienne. Elle aide le patient à effectuer des gestes rendus difficiles par son état de santé : faire sa toilette, s'habiller, marcher, manger... Elle distribue les repas, fait les lits... En collaboration avec un infirmier, elle participe aux soins. Sens des relations humaines, disponibilité à l'égard des besoins exprimés par le patient, résistance physique sont les qualités premières de cette professionnelle.

### *Dans le détail...*

#### **Une agente des établissements de santé, en charge du bien-être des patients**

Alors que l'auxiliaire de puériculture se consacre aux soins de bien-être et de confort des enfants, l'aide-soignante s'occupe de ceux des personnes adultes, malades ou en situation de handicap. Elle peut travailler :

- dans un hôpital ou une clinique (pour 65% d'entre elles)
- dans une maison de retraite (pour 15% d'entre elles)
- plus rarement dans un centre de cure ou de rééducation, une structure médicosociale ou un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Elle intervient sous la responsabilité d'un infirmier. Sa mission comporte plusieurs aspects.

#### **Aider les patients les moins valides à se laver et s'habiller...**

En matière d'hygiène, elle accompagne les patients les plus valides à la salle de bains, pour une aide à la toilette ou pour réaliser la toilette complète. Elle peut donner des bains ou des douches régulièrement, à des personnes âgées par exemple. Pour les malades alités, elle effectue la toilette complète au lit en utilisant le matériel et les produits adaptés. Elle aide à l'habillage si nécessaire, ainsi qu'au coiffage, maquillage, rasage...

Elle met en place une protection pour les patients incontinents, donne le bassin et le vide, accompagne aux toilettes les personnes valides...

#### **Distribuer les repas et aider certains patients à manger**

Le service des repas fait également partie de ses attributions. Avec l'agent de nettoyage hospitalier (appelé aussi "agent des services hospitaliers" ou "ASH" dans la fonction publique), elle distribue les plateaux dans les chambres et veille à la bonne installation du patient. Elle accompagne certaines personnes au réfectoire et aide les plus handicapées à manger. Elle s'assure que tous les patients s'alimentent et s'hydratent correctement et informe l'infirmier si certains n'ont plus d'appétit.

#### **Suivre l'état de santé des patients et aider l'infirmier pour certains soins**

En matière de soins, elle surveille différents paramètres (température, pouls, poids, tension artérielle...). Chez les personnes qui restent alitées, elle pratique des massages sur les points d'appui (fessier, pieds...) pour prévenir l'apparition d'escarres. Lors d'un pansement, d'une injection ou d'un prélèvement, elle peut aider l'infirmier à mobiliser le patient.

#### **Participer à l'hygiène des chambres, accueillir les nouveaux patients**

L'hygiène et la propreté des locaux relèvent des agents de nettoyage hospitalier, mais l'aide-soignante procède à la réfection des lits vides ou occupés. Au départ d'un malade, elle évacue le linge, désinfecte le lit, l'armoire et la table de chevet. Après le ménage complet de la chambre, réalisé par l'agent de

nettoyage, elle accueille les nouveaux patients et s'assure de leur bonne installation. C'est également l'aide-soignante qui nettoie et désinfecte différents appareils. Elle surveille les stocks de certains produits (nettoyage...) et passe les commandes.

### **Autonomie, sens de l'organisation et goût marqué pour le travail en équipe**

Face aux nombreuses sollicitations qu'elle reçoit dans une journée (un bassin à vider, un patient qui souhaite que l'on remonte ses oreillers ou un autre qui a soif...), l'aide-soignante doit faire preuve d'organisation, de disponibilité et savoir prioriser ses interventions selon leur degré d'urgence. Comme tous les professionnels de santé, elle doit respecter les règles d'hygiène et se lave les mains après chaque soin. Elle porte une tenue spécifique, aux couleurs de sa structure (blouse, pantalon et parfois calot sur la tête).

Un goût marqué pour le travail d'équipe est indispensable pour tous ceux qui interviennent en établissement (hôpital, maison de retraite...).

Dans les services de soins à domicile et sous la responsabilité d'un infirmier, elle doit faire preuve d'autonomie, car elle se rend seule chez différents patients. Elle intervient principalement le matin pour réaliser des toilettes.

### **Une bonne résistance physique et un grand sens des relations humaines**

Cette profession s'exerce tous les jours, week-ends et jours fériés compris et, pour certains professionnels, parfois de nuit ; les horaires sont généralement organisés par roulement (matin ou après-midi). Elle demande une bonne résistance physique. En effet, l'aide-soignante est toujours debout et elle effectue de nombreuses allées et venues dans l'établissement. Elle doit veiller à appliquer les gestes et postures hospitalières pour assurer sa sécurité et celle de la personne mobilisée.

Cette activité demande un grand sens des relations humaines, beaucoup d'ouverture vers les autres. Bien souvent, l'aide-soignante est la personne qui passe le plus de temps avec le patient. Elle est également en contact régulier avec les proches (familles, amis) des malades. En maison de retraite par exemple, elle doit être à l'écoute des personnes qui ont peu (ou pas) de visites, les reconforter... Par ces contacts, l'aide-soignante occupe une fonction privilégiée d'observation de l'évolution de l'état de santé du patient. Confrontée à la souffrance ou à la mort, elle doit faire preuve d'un bon équilibre psychologique. Elle sait rester calme face à une personne impatiente ou désagréable.

Avec trois ans d'expérience, cette professionnelle dispose d'un concours spécifique d'admission en Institut de formation en soins infirmiers. Elle peut également s'orienter vers le secteur social comme accompagnante sociale de la vie en structure collective, aide à domicile ou monitrice éducatrice...

## *Quelle formation ?*

### **Niveau de formation**

#### **Il faut avoir au minimum un niveau CAP ou équivalent**

Le diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) est obligatoire pour exercer ; il s'obtient après une formation de 10 mois. Pour être admis à suivre ces études, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins. Il n'y a aucune condition de diplôme pour se présenter au concours d'entrée à l'école, mais il reste préférable de posséder une formation du secteur sanitaire et social, car ce concours est assez sélectif.

Différents types de candidats sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- les titulaires d'un diplôme de niveau Bac
- les titulaires d'un diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau CAP
- les étudiants ayant suivi une première année en école d'infirmier.

Ce diplôme peut également s'obtenir par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les personnes qui peuvent justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle portant sur des activités proches, en établissement de santé ou au domicile de patients. Il peut se préparer dans le cadre de l'apprentissage, d'un contrat de professionnalisation.

Dans la fonction publique territoriale, l'aide-soignant appartient au cadre d'emploi intitulé "auxiliaire de soins principal de deuxième classe" (agent de catégorie C de la filière médicosociale) ; il est recruté par un concours ouvert aux titulaires du DEAS.

Dans cette profession, certains vaccins sont recommandés ou peuvent être obligatoires. Le permis de conduire B (VL) est nécessaire dès qu'il faut se rendre au domicile des patients, surtout en milieu rural.

**Diplôme(s) le(s) plus adapté(s) :**

Dipôme d'Etat "aide-soignant"

**Diplôme(s) envisageable(s) :**

BEP (Certification intermédiaire) "accompagnement, soins et services à la personne"  
 BEPA (Certification intermédiaire) "services aux personnes"  
 Bac professionnel "accompagnement, soins et services à la personne", spécialité "à domicile"  
 Bac professionnel "accompagnement, soins et services à la personne", spécialité "en structure"  
 Bac professionnel "services aux personnes et aux territoires"  
 Bac technologique "ST2S sciences et technologies de la santé et du social"

**VAE : Validation des Acquis de l'Expérience**

RNCP : J1501, Soins d'hygiène, de confort du patient

S'informer sur la VAE  
<http://www.vae.gouv.fr>

**Sites formations**

CEFIEC Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres  
<https://www.cefiec.fr>  
 Regroupe les structures de formation pour différentes professions paramédicales. Sur le site : informations sur ces formations, coordonnées des écoles, offres d'emploi...

## Combien gagne-t-on ?

En général, on débute sa carrière entre le SMIC et 1800 euros brut par mois, et on peut espérer gagner entre 2100 et 3000 euros brut en fin de carrière.

La fourchette de rémunération pour ce métier peut varier selon l'organisme employeur : secteur privé associatif, hôpital public ou clinique privée, maison de retraite publique ou privée, structure d'aide et de soins à domicile...

Le travail de nuit, les week-ends et jours fériés peut donner lieu à des primes ou à des repos compensateurs. Les astreintes (période où le professionnel doit rester joignable et disponible pour se rendre sur son lieu de travail rapidement si nécessaire) donnent également lieu à des primes.

## Quelles perspectives d'emploi ?

**Tendance nationale favorable**

Il y a environ 230.000 aides-soignants dont 175.000 dans la fonction publique hospitalière. La profession va continuer à recruter fortement dans les années à venir sous l'effet de plusieurs facteurs :

- des départs en retraite de la part des professionnels aujourd'hui en activité
- l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes, à domicile ou en institution
- le développement du maintien à domicile des personnes âgées
- le développement de l'hospitalisation à domicile...

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) notamment, font état de postes non pourvus, faute de candidats.

**Statuts professionnels**

Salarié du secteur privé  
 Fonctionnaire

**Offres d'emploi****Pôle emploi :**

- J1501 : Soins d'hygiène, de confort du patient : <http://offre.pole-emploi.fr/resultat?rome=J1501>

**Site(s) utile(s) :**Offres d'emploi de la fédération hospitalière de France : <https://emploi.fhf.fr>Staff santé : <https://www.staffsante.fr>**Familles d'intérêts****Domaine professionnel**

Aide aux personnes

Santé

Sous-domaine : Soins

Sous-famille : Soins aux personnes

**Conditions de travail****DÉPENSE PHYSIQUE**

Dépense importante et ponctuelle

**HORAIRES ET DÉPLACEMENTS**

Horaires alternants

Travail le samedi ou le dimanche

**ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL****Intérieur - Plein air**

Intérieur

**Milieu de travail**

Odeurs

Risques d'accidents

**CAPACITÉS PHYSIQUES**

Soulever, transporter

Pousser, tirer

Se pencher, s'agenouiller, s'accroupir

Rester debout plusieurs heures

Utiliser les bras, les mains, les doigts

Parler

Entendre

Voir

Marcher

**Autres appellations du métier**

aide-soignante à domicile

aide-soignante hospitalière

**Documentation****ONISEP**

- Parcours : Les métiers auprès des enfants - Kiosque : Santé, Social

- Parcours : Les métiers du paramédical - Kiosque : Santé, Social

- Zoom sur les métiers : Les métiers des associations de l'aide et du soin à domicile - Kiosque : Santé, Social

**ROME**- J1501 : Soins d'hygiène, de confort du patient : <http://recrutement.pole-emploi.fr/fichesrome/ficherome?codeRome=J1501&domaine=Candidat>**CIDJ**- Actuel CIDJ 2.03 : Travailler dans la fonction publique hospitalière : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.03>- Actuel CIDJ 2.7 : Les métiers de la santé : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.7>- Actuel CIDJ 2.745 : Aide soignant-e : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.745>- Carte métier : aide-soignant : <http://www.cidj.com>

**Répertoire des métiers territoriaux du CNFPT**

B4B-14 Aide-soignant ou aide-soignante : <http://www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/le-repertoire-des-metiers/metier/details/B4B-14>

**Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat (RIME)**

fp2afs09 Opératrice / operateur d'actions de santé : <http://www.fondation-jae.org/rime/fp2afs09.pdf>

**Répertoire de la fonction publique hospitalière (FPH)**

05R10 Aide-soignant(e) : <http://www.fondation-jae.org/fph/05R10.pdf>

### *Sites utiles*

---

**Adessa Domicile - Fédération Nationale Aide, Accompagnement et Soins A la Personne**

<https://www.adessadomicile.org>

Réseau d'entreprises associatives et des structures à but non lucratif d'aide, de soins à domicile et de services à la personne. Informations sur le secteur d'activité, offres d'emploi...

**FHP Fédération de l'Hospitalisation Privée**

<https://www.fhp.fr>

Informations sur la réglementation de l'hospitalisation privée, offres d'emploi...

**FNAAS Fédération Nationale des Associations d'Aides-Soignants**

<http://www.fnaas.fr>

Actualités de la profession, offres d'emploi...

**Hopital.fr**

<https://www.hopital.fr>

Présentation du fonctionnement de l'hôpital, nombreux dossiers documentaires, dictionnaire médical, informations pratiques, présentation des métiers, liens vers d'autres sites...

**UNA Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles**

<http://www.una.fr>

Présentation du secteur de l'intervention à domicile et de ses métiers, offres d'emploi...

## Vidéos

**AFPA**

aide soignant(e)

<http://mediatheque.webtv.afpa.fr/urls/open/1244>

**Beau travail (Medef)**

aide-soignante

<http://www.beautravail.org/index.php/les-metiers/131-aide-soignante>

**Cité des métiers de Marseille**

aide-soignant

<https://youtu.be/qE-IBsIX06Y>

© Parcouréo, Fondation JAE - Tous droits réservés